

<p>République Française Liberté – Egalité - Fraternité</p> <p>DEPARTEMENT DU CANTAL</p> <p>ARRONDISSEMENT DE MAURIAAC</p> <p>CANTON D'YDES</p> <p><b>DATE DE LA CONVOCATION : 21 JUIN 2018</b></p>		<p><b>COMMUNE D'YDES</b></p> <p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p><b>SÉANCE DU VENDREDI 29 JUIN 2018</b></p> <p>L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le VINGT-NEUF JUIN à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Guy LACAM, Maire.</p> <p><b>Etaient présents :</b> Guy LACAM, Alain DELAGE, Jean-Claude SAISSET, Isabelle LAURADOUX, Marc LASSAGNE, Joël PEYRY, Bernard BOUVELOT, Patrick BOS, Suzie BOSSARD, Pauline BRETOME, Jeannine BROSSARD, Huguette GATINIOL, Sindy PICARD et Sophie TOURNADRE.</p> <p><b>Etaient excusés :</b> René BERGEAUD, Benoît DELAVAUULT et Sandra LAFARGE</p> <p><b>Pouvoirs :</b> René BERGEAUD à Guy LACAM, Sandra LAFARGE à Sophie TOURNADRE</p> <p>Le nombre des membres en exercice étant de dix-sept et la majorité de ces membres étant présents, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.</p> <p>Mme Pauline BRETOME a été désignée secrétaire de séance.</p>									
<table border="1"> <tr> <td>Nombre de conseillers en exercice</td> <td>17</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td>14</td> </tr> <tr> <td>Excusés</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Pouvoirs</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Votants</td> <td>16</td> </tr> </table>	Nombre de conseillers en exercice	17	Présents	14	Excusés	3	Pouvoirs	2	Votants	16	
Nombre de conseillers en exercice	17										
Présents	14										
Excusés	3										
Pouvoirs	2										
Votants	16										

## 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 MARS 2018

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Procès-Verbal de la séance du 30 Mars 2018 après avoir intégré dans la rubrique « Vie Association, Animation, Sport pour Tous », une observation de Mme Huguette GATINIOL, qui lors de ce Conseil avait demandé où en était la réflexion sur la salle de tennis couvert de plus en plus dégradée. Par souci d'économie, la structure pourrait être conservée pour une reconstruction sur l'ancien terrain de camping par exemple. La Commune pourrait financer ce projet de manière plus soutenue dès 2020. Ce serait donc le moment d'établir des devis et voir éventuellement avec la Communauté de Communes Sumène-Artense.

Le Procès-Verbal ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

## 2. FINANCES – GESTION – ÉCONOMIE

### ➤ Présentation par M. Frédéric DAUCHIER du Rapport annuel 2017 sur le prix du service public de l'eau et de l'assainissement – R.P.Q.S.

M. le Maire remercie M. Frédéric DAUCHIER d'avoir bien voulu se présenter devant l'Assemblée Municipale afin d'exposer le rapport technique. Après avoir longuement entendu la présentation de M. DAUCHIER, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce rapport. Une fois validé, celui-ci sera accessible sur internet à tout citoyen.

### ➤ Emprunts Crédit Agricole Centre France / Rapporteur : Le Maire - Mme Sindy PICARD quitte la salle et ne participe pas au vote

Suite au vote du Budget 2018 et compte tenu des projets d'investissements pour l'année, notamment les travaux d'aménagement du Cinéma, les travaux de voirie et l'acquisition de matériels, il est nécessaire de contracter des emprunts.

A cet effet, le Crédit Agricole Centre France consulté propose les trois emprunts suivants pour un montant total de 400 000 € :

- Travaux d'aménagement du Cinéma : un prêt de 150 000 € au taux fixe de 1.50 %, pour une durée de 15 ans et à échéance annuelle constante.
- Travaux de voirie : un prêt de 150 000 € au taux fixe de 1.28 %, pour une durée de 12 ans et à échéance annuelle constante.
- Acquisition de matériels (achat de l'épareuse) : un emprunt AGILOR de 23 220 € au taux fixe de 0.58 %, pour une durée de 53 mois et à échéance annuelle

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer les contrats correspondant à ces trois emprunts.

### ➤ Modification subvention association sportive du Collège pour l'A.S.L.J. / Rapporteur : Le Maire

M. le Maire rappelle que par Délibération en date du 30 mars 2018 pour l'attribution des subventions 2018, le montant attribué à l'Association Sportive du Collège d'Ydes s'élève à 510 € comme les années précédentes.

Pour le fonctionnement de la « Classe Football » au Collège, une convention de partenariat « Section Sportive Scolaire » a été signée entre le Collège Georges Brassens, le District de Football du Cantal, l'Ecole de Foot Sumène-Artense, La Ligue Auvergne Rhône-Alpes, l'A.S.L.J. et la Mairie d'Ydes, dans le but de permettre l'intervention de M. Camille LEYMONIE.

Afin de participer au financement de cet encadrement, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de déduire de cette subvention 300 € et de les verser à l'A.S.L.J. qui met à disposition de l'A.S. du Collège M. LEYMONIE, diplômé.

### ➤ Attribution du marché « Aménagement du Lotissement les Jaquilloux » / Rapporteur : Le Maire

Une consultation a été lancée et la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie les 28 mai 2018.

Deux offres sont parvenues dans les délais : une offre de l'Entreprise BOS pour le lot VRD et une offre de La Charmille pour le lot Espaces Verts. Le Cabinet CROS, Maître d'œuvre, a été sollicité pour procéder à l'analyse de ces offres.

La Commission d'Appel d'Offres réunie de nouveau le 25 juin dernier, propose une négociation avec les entreprises pour ramener leur proposition à hauteur des estimatifs du Cabinet CROS.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à engager les négociations.

### ➤ Attribution du marché « Voirie 2018 » / Lecture du rapport de M. René BERGEAUD par M. le Maire

Une consultation a été lancée et la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie les 29 mai 2018 et 25 Juin 2018.

Une seule offre est parvenue. Après analyse et mise au point, et sur avis de la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer le marché à l'entreprise RMCL, pour un montant de 82 903.50 € H.T. (soit 99 484.20 € T.T.C.).

Au titre de ce marché, les travaux de voirie sont les suivants : le revêtement de la Voie Communale de « la Bonde », la réfection de la Voie Communale de « Montfouilloux » du carrefour (fin des travaux 2017) au panneau lieu-dit (côté VC de Saignes), l'aménagement du parking au droit du tennis couvert (côté RD 115), des travaux de récupération des eaux pluviales rue de la Fontaine à Fanostre suite aux inondations de Printemps.

Il est à noter que le chemin de la Bonde est actuellement fermé par un portail. S'agissant d'un espace public, la réfection de cette voirie entrainera d'office une réouverture à la circulation. Un courrier sera adressé dans ce sens aux propriétaires des parcelles riveraines. Les propriétaires devront retourner à la Mairie l'engagement signé de laisser la libre circulation, pour que la Municipalité puisse réaliser ces travaux en totale transparence.

➤ **Attribution du marché « Restauration scolaire »** /Rapporteur : Le Maire

Une consultation a été lancée et la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie les 22 et 28 Juin 2018 et deux offres sont parvenues. Après analyse et sur avis de la Commission, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer le marché à SOLANID, qui a présenté l'offre la mieux disante.

➤ **Attribution du marché « Aménagement et mise en accessibilité du Cinéma »** /Rapporteur : Le Maire

Une consultation a été lancée et la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 25 Juin 2018 pour l'ouverture des plis des offres. Sept Offres sont parvenues dans les délais pour les 11 lots : 4 lots ont reçu une seule offre dont deux nettement supérieures à l'estimation, 1 lot a reçu trois offres inférieures à l'estimation et 6 lots n'ont pas reçu d'offres.

L'estimation des travaux est de 305 000 € H.T.

Le Maître d'œuvre doit procéder à l'analyse des offres reçues afin que le Conseil Municipal puisse délibérer sur la suite à donner, sachant que la Commission d'Appel d'Offres tend vers la relance d'une procédure de consultation vu le nombre insuffisant ou l'absence d'offre pour la majorité des lots.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de déclarer la consultation infructueuse et d'en relancer une nouvelle.

➤ **Tarifs de la Garderie Municipale et des T.A.P.** /Rapporteur : Sindy PICARD

Sur proposition de la Commission des Finances réunie les 16 avril et 25 juin 2018, le Conseil Municipal décide d'adopter, à l'unanimité, les tarifs dégressifs suivants pour la rentrée 2018-2019 :

Garderie Municipale :

- 1 €/heure/enfant pour famille avec 1 enfant
- 0.75 €/heure/enfant pour famille avec 2 enfants scolarisés au Groupe Scolaire La Fayette
- 0.50 €/heure/enfant pour famille avec 3 enfants et plus scolarisés au Groupe Scolaire La Fayette

TAP :

- 1 €/heure/enfant pour famille avec 1 enfant
- 0.75 €/heure/enfant pour famille avec 2 enfants scolarisés au Groupe Scolaire La Fayette
- 0.50 €/heure/enfant pour famille avec 3 enfants et plus scolarisés au Groupe Scolaire La Fayette

➤ **Cession terrain à M. et Mme TAMAYO – Rue de la Sumène à Lagnac** /Rapporteur : Le Maire

Suite à la demande de M. TAMAYO, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de céder à ce dernier un terrain (parcelle n° AL 337) d'environ 123 m<sup>2</sup>, situé à Lagnac pour un prix de 9 € le m<sup>2</sup>.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

➤ **Aliénation du chemin rural à M. Jean JUILLARD - Fanostre** /Rapporteur : Le Maire

M. le Maire rappelle la Délibération prise le 23 février 2018 pour lancer une enquête publique pour la cession du chemin rural à Monsieur Jean JUILLARD.

Aucune observation n'ayant été formulée selon le rapport du Commissaire Enquêteur, et sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'aliénation de ce chemin, au prix de 3 € le m<sup>2</sup>.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

➤ **Régularisation d'une bande de terrain le long de la voie communale n°11 – Montfouilloux**

*Rapporteur : Le Maire*

Suite à la demande de régularisation de Mme RAYMOND, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de régulariser pour cette dernière une bande de terrain communal non utilisée, d'une surface de 139 m<sup>2</sup> et au prix de 3 € le m<sup>2</sup>.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

➤ **Désignation d'un Délégué à la Protection des Données** /Rapporteur : Le Maire

M. le Maire indique que le règlement européen sur la protection des données (RGPD) est entré en application depuis le 25 mai 2018. Toutes les structures publiques doivent se mettre en conformité avec le RGPD approuvé officiellement par le Parlement Européen en avril 2016. Ce RGPD, qui remplace les lois nationales telles que la loi informatique et libertés en France, unifie la protection des données et facilitera la libre circulation des données dans les 28 états membres de l'U.E.

Il est indiqué qu'une donnée à caractère personnel représente toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres.

Le non-respect de cette obligation pourra aboutir à des sanctions administratives, financières et/ou pénales du représentant légal de la personne morale, sanctions pouvant être très lourdes.

C'est pourquoi, il convient de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD), également dénommé DPO (Data Protection Officer) qui aura pour mission principale de mettre la collectivité en conformité avec le RGPD.

Il doit, en tout état de cause, exercer ses missions en toute dépendance, vis-à-vis du responsable de traitement (le Maire), et il ne peut être sanctionné pour avoir exercé ces missions.

AGEDI, Fournisseur des logiciels informatiques de la Mairie d'Ydes, propose une adhésion à leur service RGPD, sans incidence financière, dans le cadre d'une mutualisation. M. Jean-Pierre MARTIN, Président, serait le D.P.D.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la désignation d'un Délégué à la Protection des Données et autorise M. le Maire à signer toutes pièces relatives à cette nomination ainsi que la convention s'y rapportant.

➤ **Clôture régie vente mobilier ancienne école** / Rapporteur : Le Maire

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 21 septembre 2012 une régie de recettes avait été créée pour la vente de mobilier de l'ancienne école. Considérant l'arrêt de cette vente, il n'est plus opportun de maintenir cette régie de recettes. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de procéder à sa dissolution.

### 3. **TRAVAUX, URBANISATION, VOIRIE, SÉCURITÉ**

➤ **Point sur les travaux** / Rapporteur : Communiqué de Monsieur le Premier Adjoint

• **Point sur les consultations en cours**

- ✓ Abattage des trois saules en bordure du ruisseau du stade : les travaux seront réalisés par l'entreprise Rivière à l'automne
- ✓ Remplacement de l'éclairage halogène au Cybercentre par des spots à leds confié à l'entreprise Dominique PAPON pour un montant de **1 009.15 € TTC**
- ✓ Fourniture d'éléments de clôture pour la mise en sécurité du Skate Park confiée à GEDIMAT pour un montant de **4 189.08 € HT**
- ✓ La Commission des Travaux va demander un complément d'informations : dimension des panneaux grillagés, épaisseur des plaques de sous bassement et une fiche technique produit pour les deux panneaux (2x2.00m et 1x1.50m)

• **Point sur les sollicitations en cours**

- ✓ Modification de l'éclairage public à Lagnac (demande de Pierre SALIEGE)
  - Une demande a été adressée au SDEC
  - Suppression de deux points lumineux et rajout d'un point lumineux intermédiaire sur la rue de la Sumène
- ✓ Lampe à remettre à « la Foret » suite à la chute d'un arbre
- ✓ Fourniture et pose de deux arbres devant le bar PMU (demande de Jean-François VAYSSIER)
  - Implantation réalisée
  - Commande pour deux arbres identiques à ceux de la place Georges POMPIDOU pour un montant **TTC de 360.00 €**
  - les agents des services techniques ont creusé les deux fosses manuellement compte tenu de la présence de réseaux dans le trottoir, et effectuer la plantation des arbres en godet, dans des délais très court.

• **Prévisions d'achat de matériel pour les services techniques**

✓ **Petit Matériel**

- Achat de 3 tondeuses TIGARA pour 1 755.00 €
- Souffleur thermique pour 576.75 €
- Débroussailleuse : 275.00 €

✓ **Epareuse**

- Consultation sur la base d'un cadre de détail estimatif identique auprès de trois entreprises
- Après analyse de trois offres reçues pour un matériel neuf, la commande a été passée auprès des Ets COMBES pour une épareuse ROUSSEAU au prix de **28 364 € TTC** (déduction faite reprise de 2 500.00 € de l'ancien matériel). Livraison prévue entre le 15 et le 31 août 2018.

✓ **Petit camion** pour remplacer le B110 :

- Réflexion à conduire pour **2019** : matériel neuf électrique (aides importantes actuellement) ou matériel traditionnel d'occasion

• **Questions diverses**

✓ **Matériel** : le tracteur Goldoni a eu une panne de moteur suite à surchauffe

- Devis attendu des établissements MEYNIEL pour décision à prendre : Réparation en l'état (chemise, piston, rectification de la culasse, ..... ) et remplacement échange standard
- Une commande a été passée pour une réparation rapide au tarif de **5 831.10 €**
- En attente d'intervention travaux

✓ **Bâtiments**

- Chapelle de l'église d'Ydes-Bourg (Remplacement d'une fenêtre côté ruisseau, remplacement à l'identique, dossier d'autorisation en cours)
- Infiltration d'eau sur la toiture de la chapelle (Commande a été passée auprès des Toitures du Centre)
- Les infiltrations sont remarquées après une période pluvieuse avec un vent de Nord/Nord-Est

✓ **Plusieurs bâtiments doivent faire l'objet d'une intervention pour des fuites d'eau :**

- Après consultation, la Société « les Toitures du Centre » a fait une proposition pour :
  - La réfection des joints sur le muret au-dessus de la chapelle de l'église pour **900€ TTC**
  - La repose des ardoises manquantes sur l'ancienne école d'Ydes-Bourg pour **385 € TTC**
  - La pose d'une gouttière sous le porche de la Médiathèque pour **593.28 € TTC**
  - La pose d'un profilé en zinc entre la mairie et le bar « Chez Nadine » pour **440.16 € TTC**

• **Avancement des travaux des services techniques**

- ✓ Plantations sur divers points de la Commune pour améliorer le fleurissement
- ✓ Mise à disposition du matériel pour les associations
- ✓ Entretien des espaces verts, particulièrement important ce printemps en raison de la période pluvieuse prolongée.
- ✓ Entretien des installations sportives
- ✓ Nettoyage des rues
- ✓ Ramassage des encombrants et des déchets verts
- ✓ Divers travaux pour l'entretien des réseaux humides
- ✓ Bouchage des nids de poule, etc...
- ✓ Réfection d'un mur de soutènement à Trancis (les travaux sont presque terminés, il reste simplement les joints à réaliser ainsi que la remise en état du chantier)

Mme Pauline BRETOME soulève l'observation formulée par un patient de l'Unité Parkinson qui félicite la Municipalité pour l'acquisition d'une table de ping-pong mais qui souligne le manque d'espace bétonné autour de celle-ci. De la terre tassée sera rajoutée.

Par ailleurs, elle demande l'installation d'une barrière de sécurité sur le trottoir du Bar PMU vis-à-vis de la circulation. Une réflexion sera entreprise en ce sens afin de ne pas réduire l'espace réservé aux piétons.

➤ **S.D.E.C. – Enfouissement du réseau téléphonique Rue du Belvédère** / Rapporteur : Le Maire

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le SDEC à effectuer des travaux d'enfouissement du réseau téléphonique de la Rue du Belvédère dont le coût est estimé à 5 213.84 € H.T. et la participation communale à 3 128.30 € (60 %). Les travaux avaient été demandés au S.D.E.C. voici près de trois ans.

➤ **Remplacement d'un candélabre à Super U** / Rapporteur : Le Maire

Un candélabre a été abîmé en mai 2017 par un salarié d'une entreprise de transports qui devait prendre en charge ce sinistre. Le SDEC avait été contacté à l'époque et devait solliciter EIFFAGE pour un devis.

Malgré plusieurs relances de la Municipalité, un devis n'est parvenu que le 30 mai 2018 pour un montant de 1 347.50 € H.T.

Entretemps, l'entreprise de transport a changé de direction qui ne reconnaît pas les faits. Aucun constat n'ayant été établi, la réparation ne sera pas prise en charge par l'entreprise.

Le S.D.E.C. doit prochainement faire une proposition de prise en charge à 50 %, et une délibération sera alors nécessaire.

➤ **S.D.E.C. – Harmonisation des horaires d'éclairage** / Rapporteur : Le Maire

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le SDEC à effectuer des travaux d'harmonisation des horaires d'éclairage dont le coût est estimé à 9 789.76 € H.T. avec une participation communale de 4 894.88 € (50 %).

Une observation est formulée quant à l'extinction de l'éclairage nocturne de tous les lampadaires alors qu'il était question de laisser un lampadaire sur deux. Néanmoins, une modification sera réalisée sur les ronds-points notamment aux endroits où se trouvent les caméras de vidéo-protection.

Par ailleurs, les horaires seront progressivement modifiées à savoir qu'elles passeront de minuit à 1 heure du matin. De plus, à l'occasion des manifestations nocturnes, la Municipalité sollicitera Eiffage pour maintenir l'éclairage jusqu'à 5 heures du matin.

➤ **S.D.E.C. – Modification câblage au Bourg** / Rapporteur : Le Maire

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le SDEC à effectuer des travaux de modification du câblage dans le bourg pour permettre un éclairage à hauteur des ronds-points. Le coût est estimé à 2 416.30 € H.T. avec une participation communale de 1 208.15 € (50 %).

#### 4. **PERSONNEL, ADMINISTRATION, AFFAIRES GÉNÉRALES**

➤ **Mise à jour du tableau des effectifs** / Rapporteur : Le Maire

Comme chaque année, une mise à jour du tableau des effectifs sera réalisée pour la nomination des agents :

➤ Dans le cadre de la promotion interne : deux agents promus Agents de Maîtrise au 1<sup>er</sup> Septembre 2018

➤ Dans le cadre de l'avancement de grades : un agent qualité d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> Juillet 2018

Par ailleurs, suite au transfert de compétences de la M.S.A.P. à la C.C.S.A., le poste d'Adjoint Administratif Territorial sera supprimé.

Le Conseil Municipal délibère favorablement sur ces deux dossiers.

➤ **Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire** / Rapporteur : Le Maire

M. le Maire liste les décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qu'il lui est accordée par délibérations du Conseil Municipal n°59-2014 en date du 25 avril 2014 :

DATE	NUMERO	OBJET
30.03.2018	DEC013-2018	Signature d'un bail sur un bien communal (auto-école LATEUX)
30.04.2018	DEC014-2018	Convention de ligne de trésorerie 2018 – Crédit Agricole Centre France (150 000 € pour financer les besoins ponctuels de trésorerie de la collectivité)
21.06.2018	DEC015-2018	Convention mission de coordonnateur SPS – Aménagement et mise en accessibilité du Cinéma
26.06.2018	DEC016-2018	DPU Vente consorts VIGIER à Angéline VAN DIJK – Rue de la Font Grande à Lagnac

#### 5. **QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS**

➤ **Gestion du Patrimoine Bâti Communal, Qualité de Vie et Environnement**

Rapporteur : Isabelle LAURADOUX, Présidente de la Commission

• **Concours Fleurissement 2018**

Mme LAURADOUX indique que le concours fleurissement sera renouvelé avec une modification portée sur le règlement du concours pour éviter que ce soit toujours les mêmes personnes gagnantes et qui est la suivante :

« **Article 7:** Les lauréats distingués deux années consécutives parmi les premiers seront hors concours pendant 1 an. Ils peuvent être visités par le jury et seront invités à la cérémonie de remise des prix »

Par ailleurs, les critères d'évaluation, notamment sur le mode d'entretien et la propreté, ont été légèrement modifiés (article 8).

Enfin, les réalisations devront être visibles de la rue du 21 juillet au 06 août 2018 (article 3).

➤ **Jeunesse, Affaires Scolaires, Accueil Enfance** / Rapporteur : Huguette GATINIOL

• **C.M.J.**

- Projet de labyrinthe végétal : Les Conseillers Municipaux du C.M.J. ont récemment travaillé sur le projet de création d'un labyrinthe végétal. A cet effet, plusieurs végétaux ont été proposés par Florinand.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la réalisation de cette opération qui devrait être réalisée à côté de l'aire de jeux en bordure de la piste verte, au cours du Printemps 2019.

- Une Chasse au Trésor est organisée samedi 30 juin 2018

• **Projet Terrain multi-sports** : le Maire indique qu'une procédure de consultation sera lancée en septembre 2019 et des dossiers de demande de subvention seront réalisés et transmis.

• **T.A.P.** : une exposition des activités périscolaires s'est tenue à la Médiathèque d'Ydes le jeudi 28 juin 2018. Les belles réalisations des enfants et la qualité de leur travail ont été mises en valeur.

➤ **Vie Associative, Animation, Sports pour tous** / Rapporteurs : Marc LASSAGNE et Bernard BOUVELOT

Une Assemblée Générale de l'Entente Sportive Vebret/Ydes s'est récemment tenue. Au cours de cette réunion, le Président était démissionnaire et un nouveau bureau a été créé.

➤ **Santé, Offre de Soins et Télémédecine** / Rapporteur : Pauline BRETOME, Présidente de la Commission

Une Commission de Santé s'est tenue le 15 juin 2018. La Charte du Pôle de Prévention Santé a été distribuée à l'ensemble des partenaires. Ces derniers doivent adhérer à un collectif.

Un tarif de location du Pôle sera fixé et un travail sur le statut du Pôle sera effectué. Un Syndicat mixte intercommunal sera également créé.

Concernant l'accès aux soins primaires, un collectif sera porté par des professionnels de santé du Centre Hospitalier de Mauriac.

➤ **Administration, Communication, Patrimoine Historique et Tourisme** / Rapporteur : Jean-Claude SAISSET

Le Bulletin Municipal « Ydes Force et Passion » est en cours de rédaction.

S'agissant de la saison estivale à Ydes-Bourg, celle-ci commencera le 1<sup>er</sup> juillet 2018 avec une présentation de 15 boîtes supplémentaires au Musée des Insectes du Monde suite à des acquisitions récentes. Quant à l'Eglise d'Ydes-Bourg avec son Trésor d'Art Sacré, les sacerdotaux seront présentés sur des cintres et deux vêtements sacerdotaux supplémentaires devraient être livrés très prochainement.

## 6. **COMMUNICATIONS DU MAIRE**

### **STEP d'Ydes-Bourg**

M. le Maire indique que le dossier avance très lentement. L'avis du Conseil Municipal est nécessaire pour faire progresser ce dossier. Il rappelle qu'une parcelle de 11 000 m<sup>2</sup> pour y construire une station d'épuration appartient à Mme Dominique MARION. Le terrain a été évalué par M. Marc MAISONNEUVE, expert foncier et agricole, avec des indemnités dues au fermier, M. Bertrand BARBET.

Une réunion de concertation s'est tenue, fin mai, en Mairie d'Ydes, et au cours de laquelle la proposition d'indemnisation n'a pas convenu au fermier. Par ailleurs, celui-ci exige que la Municipalité démonte l'ancienne canalisation. Une autre proposition avait été formulée afin que M. BARBET ne perde pas son exploitation, à savoir 9 000 m<sup>2</sup> au-dessus du terrain des Jaquilloux en échane. Cela a été un refus de sa part.

Quant à l'acquisition de la parcelle, la propriétaire n'est pas hostile mais préfère un échange de terrains à une vente. Le pré de Noulhat (23 000 m<sup>2</sup>) situé devant le Musée des Insectes du Monde pourrait servir d'échange.

Si il était procédé à un tel échange, il ne pourrait se faire qu'après une évaluation par un expert qui n'a pas été mandaté à ce jour car M. le Maire souhaite avoir l'avis du Conseil Municipal à ce sujet.

Par ailleurs, Mme Sophie TOURNADRE, Conseillère Municipale, est concernée par ce terrain en terme d'exploitation agricole et quitte la salle. De plus, il y aurait un engagement ferme de la part de la propriétaire de laisser à cette dernière ce terrain qu'elle exploite depuis 1997.

Après échanges, M. le Maire demande à l'Assemblée son avis sur ce principe d'échange. Le Conseil Municipal émet un avis défavorable pour l'échange de terrain et reste sur sa position d'acquiescer le terrain nécessaire.

### **Conseil d'Ecole du Groupe Scolaire La Fayette**

Un Conseil d'Ecole s'est tenu la semaine dernière où il a été évoqué le départ en retraite de M. Yves DELCROS, Directeur, qui sera remplacé par M. Jean-Luc PERRIER à la rentrée 2018-2019.

Une critique a été formulée quant au fonctionnement de la cantine ainsi que les insuffisances de surveillance des élèves dans la cour.

Par ailleurs, il a été constaté que l'informatique ne fonctionnait pas depuis un peu plus de 6 mois. Aucune observation sur ce sujet n'était remontée à la Mairie. Des mises à jour qui n'ont pas eu lieu auraient dû être réalisées.

M. le Maire a exprimé son étonnement et son mécontentement sur ce sujet.

Le responsable informatique de la Mairie a été chargé de remédier à cette situation dans les plus brefs délais.

### **Service des Ecoles**

Suite au départ en retraite de Mme Annick GORZNY au 1<sup>er</sup> juillet 2018, le service des écoles sera réorganisé. M. le Maire assure que les moyens au niveau scolaire seront adaptés aux besoins, en tenant compte de la fermeture d'une classe et la baisse d'effectif des élèves.

### **Service Proximité Seniors**

M. le Maire informe le Conseil Municipal du besoin de plus en plus croissant, et donc, du développement du service Proximité Seniors. Il est donc nécessaire de prévoir l'affectation à temps complet de Mme Delphine BOYER, en charge de ce service.

De ce fait, un intervenant extérieur assurera, par mutualisation avec la C.C.S.A., les heures d'E.P.S. au Groupe Scolaire La Fayette. S'agissant des Temps d'Activités Périscolaires pour lesquelles Mme BOYER était également intervenante, il pourrait être fait appel à l'animatrice de Familles Rurales comme cela avait déjà été évoqué.

### **CCSA**

Pour information, lors du dernier Conseil Communautaire, la compétence petite enfance a été évoquée avec le projet d'une étude de faisabilité.

### **Impayés Cantine scolaire**

Le montant des impayés des factures de cantine scolaire s'élève à 6 500 € pour un total de 5 familles. A cet effet, une procédure a été engagée.

### **Sécurité routière**

M. Alain DELAGE signale qu'à plusieurs reprises, il a vu des enfants assis sur des skateboard rouler imprudemment sur la voie publique. M. le Maire ajoute également la mauvaise conduite de certains enfants en vélos (rouler à sens inverse sur un rond-point).

### **Jardins Familiaux**

Mme Jeannine BROSSARD informe le Conseil Municipal de l'organisation d'une réunion sur le projet social des jardins familiaux, et qui se tiendra le mardi 03 juillet 2018 à 18h00, en Mairie d'Ydes.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.*